



# Infos rapides DLAJ

2006-17 - 9 Nov. 2006 - Informations diffusées par le Collectif national DLAJ

*Ces informations sont envoyées aux Conseillers prud'hommes, défenseurs, conseillers du salarié et militant-e-s, intéressé-e-s par l'action juridique, ayant communiqué leur adresse électronique. En sont également destinataires pour transmission aux camarades concernés, les unions départementales, fédérations et comités régionaux.*

## On se moque de nous !

Quelques jours après les annonces tonitruantes de Chirac sur le dialogue social et au moment où la Commission supérieure de la négociation collective traite de ce sujet, le gouvernement présente au Sénat de nouveaux « cavaliers parlementaires » portant de graves mesures contre les droits des salariés.

Qui plus est, il s'agit de la loi dite « pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié », votée en première lecture par l'Assemblée nationale le 11 octobre et examinée au Sénat depuis le début de la semaine.

1. Par toute une série d'amendements soutenus par le gouvernement, le Sénat bouleverse l'équilibre des mesures sur la participation largement débattues par les « partenaires sociaux ».
2. Un article bannissant les personnels des entreprises sous-traitantes ou prestataires de services du calcul des effectifs des entreprises (cf. le Droit en liberté numéro 8) qui avait été supprimé par l'Assemblée nationale est rétabli.  
Cette situation est d'autant plus scandaleuse que cette disposition déjà votée lors de l'examen de la loi « pour l'égalité des chances » avait été annulée par le Conseil constitutionnel pour absence de lien avec l'objet de la loi.
3. La partie législative de la réforme de l'indemnisation des conseillers prud'hommes avait, elle aussi, été sortie par l'Assemblée nationale et devait être présentée dans la loi de finance 2007, courant décembre. Et la voilà qui revient au Sénat par amendement, là encore suscité par le gouvernement ! Après les mobilisations des conseillers prud'hommes réalisées depuis la rentrée, notamment le 13 octobre, les pouvoirs publics veulent-ils éviter une manifestation devant le Parlement ?

Ces méthodes sont inqualifiables, mêlant mépris pour les salariés et discrédit pour la représentation parlementaire. Elles ont été dénoncées dès le 2 novembre par une déclaration confédérale (ci-jointe) et lors d'une conférence de presse le 7 novembre.

Cela n'a pas empêché le gouvernement de persister dans son attitude lors des débats de mardi et mercredi au Sénat.

Plus de 150 parlementaires avaient répondu à notre interpellation concernant l'indemnisation des conseillers prud'hommes.

Il est urgent de les saisir de nouveau !

## **Projet de loi actionnariat participation : assez de double langage dans le dialogue social !**

**Quel est le rapport de toutes ces mesures avec l'objet théorique du projet de loi ? Où est la concertation ? Les auditions ne sont elles faites que pour en donner une apparence, dont les conclusions sont aussitôt balayées ? Avant que les sénateurs n'entament leurs débats publics, la Cgt invite les médias à participer à une conférence de presse, mardi 7 novembre à 11 heures, Salle de presse confédérale**

Faut-il donc scruter chacun des projets de loi en discussion au Parlement, quel qu'en soit le sujet, pour voir si quelque "cavalier juridique" surgi d'on ne sait où vient mettre à mal le Code du Travail ? On aurait pu espérer, après les déclarations sur le dialogue social venant du Président de la République lui-même, une certaine accalmie sur cette mauvaise manie qui s'est répandue en grand depuis janvier 2005.

C'était compter sans l'enthousiasme de quelques parlementaires prompts à répondre aux sirènes du Medef.

Ainsi en est-il de l'exclusion de salariés sous-traitants des effectifs des entreprises donneurs d'ordres : après avoir été introduite en janvier 2005 dans la loi de "l'égalité des chances", après avoir été "toquée" à juste titre par le Conseil Constitutionnel, après avoir été réintroduite par le gouvernement dans la loi "participation" (sic !) et annulée par l'Assemblée nationale, un soudain amendement d'un sénateur vient de la réintroduire. Ce sont des centaines et des centaines d'élus CE et CHSCT qui risquent ainsi de disparaître. Est ce ainsi que l'on améliorera le suivi des conditions de travail des plus précaires ? Et quel rapport avec la participation ? De même, l'Assemblée nationale a adopté un amendement (article 14 quater) qui offre la possibilité dans les entreprises de plus de 300 salariés, de réduire l'intégralité des informations et consultations économiques des comités d'entreprise à une seule remise de documents une fois par an.

Alors que les partenaires sociaux n'ont à aucun moment discuté du sujet, il sera difficile de nous faire croire que cette mesure aurait pour résultat d'améliorer la participation des salariés à la vie de l'entreprise...

Quant aux amendements au projet de loi, ils ont pour résultat de démanteler totalement le compromis construit peu à peu depuis deux ans dans une vraie concertation. Il n'est que de regarder l'amalgame introduit entre intéressement et participation, les "reports à nouveau" négatifs réintroduits en pire pour le calcul de la participation, la série d'amendements qui porte sur l'épargne retraite, l'Article 23 renforcé par un amendement de commission sénatoriale qui, sous couvert de création d'un "congé de mobilité", oblige un salarié à renoncer à son contrat de travail pour avoir le droit d'obtenir un nouveau poste, peut-être moins payé, dans sa propre entreprise ! Que devient l'obligation de reclassement ? Dans le même temps, sous couvert de préciser la Gestion révisionnelle des emplois (GPEC), les attributions entre CE et syndicats sont redessinées...

Quel est le rapport de toutes ces mesures avec l'objet théorique du projet de loi ? Où est la concertation ? Les auditions ne sont elles faites que pour en donner une apparence, dont les conclusions sont aussitôt balayées ? Avant que les sénateurs n'entament leurs débats publics, la CGT invite les médias à participer à une conférence de presse, mardi 7 novembre à 11 heures, Salle de presse confédérale.